



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des kinésithérapeutes

Question écrite n° 31485

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des kinésithérapeutes. Depuis le début de la crise sanitaire, ces professionnels de santé se sont adaptés face à la menace du virus. Ils ont dans un premier temps du fermer leur cabinet sur préconisation du Conseil national de l'Ordre et cesser leurs activités puisqu'ils ne faisaient pas partie des professions de santé prioritaires, en fourniture de masques notamment. Depuis la reprise, le respect des consignes gouvernementales et des gestes barrières divise leur activité par deux. De plus, certains professionnels, en raison des consignes gouvernementales de conditions d'accès réduits pour visiter les patients en Ehpad afin de contenir l'épidémie, ont vu là aussi, leur consultation se réduire de façon importante. Ces professionnels de santé sont aujourd'hui inquiets pour leur avenir. D'après une étude de l'observatoire régional en santé, 46 % des masseur-kinésithérapeutes envisagent une reconversion professionnelle. Cela engendrerait une inégalité d'accès aux soins et une augmentation de déserts médicaux dans cette spécialité. Il lui rappelle que beaucoup n'ont pas bénéficié de l'aide de 1 500 euros du fonds de solidarité car les critères d'éligibilité pour toucher cette aide les excluent du dispositif. Face à cette situation, il lui demande quelles dispositions précises et adaptées à ces professions libérales de santé le Gouvernement entend prendre.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31485

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5075

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)